

Charte d'utilisation du smartphone au sein du service Latitude Jeunes

Le téléphone portable est un outil propre à la génération actuelle. Il accompagne les adolescents au quotidien et devient multitâches au fur et à mesure de son développement. S'il peut s'avérer très utile dans certaines situations, il peut également générer des effets indésirables aussi bien en termes de cohésion et de vie de groupe, qu'en termes de socialisation et de respect d'autrui.

Ainsi, il apparaît évident qu'une utilisation non-raisonnée du smartphone n'est pas compatible avec les valeurs et intentions éducatives du service Latitude Jeunes.

L'aspect numérique est important et central dans la vie quotidienne de nos adolescents. Ainsi une interdiction totale nous semble assez disproportionnée et contre-productive. Il convient donc de mettre en place une charte qui garantit une utilisation adéquate en termes de respect et de vie de groupe.

Cette charte est évolutive en fonction des usages et sera discutée en concertation avec les jeunes fréquentant le service.



Autorisation accordée pour :

- Utiliser mon smartphone dans le cadre d'une animation dédiée
- Diffuser de la musique avec autorisation du responsable du service
- Appeler ou joindre par SMS la famille/les amis hors temps d'activité avec autorisation du responsable du service



Autorisation refusée pour :

- Jouer à des jeux en ligne (solo) **sans** autorisation du responsable du service
- Prendre des photos ou des vidéos **sans** autorisation du responsable du service
- Regarder des vidéos **sans** autorisation du responsable du service
- Utiliser les réseaux sociaux **sans** autorisation du responsable du service

Signature du jeune